



Le baccalauréat professionnel en trois ans: une nouvelle voie d'accès à l'enseignement supérieur ?

Les lycées professionnels, qui scolarisent aujourd'hui un tiers des lycéens français, ont connu depuis leur origine une grande instabilité institutionnelle. Ils ont porté quatre noms différents (Centres d'apprentissage en 1944, Collèges d'enseignement technique en 1959, Lycées d'enseignement professionnel en 1976, Lycées professionnels en 1985), leur niveau d'entrée s'est déplacé trois fois (après le certificat d'études primaires jusqu'en 1963, après la cinquième jusqu'à la fin des années 1980, mais aussi après la troisième depuis 1966), et ils ont préparé trois diplômes différents (le CAP jusqu'en 1966, le CAP et le BEP de 1966 à 1985, le CAP, le BEP et le Baccalauréat professionnel depuis 1985). Cette instabilité tient pour l'essentiel au positionnement particulier de ces établissements : conçus pour répondre aussi étroitement que possible aux besoins en ouvriers et employés qualifiés du marché du travail, ils sont aussi des établissements scolaires à part entière organisés selon les objectifs et les normes de l'éducation nationale (PELPEL & TROGER, 2001). Leur évolution obéit donc à deux logiques différentes : une logique professionnelle étroitement liée aux évolutions du marché du travail, et une logique scolaire, qui dépend des politiques éducatives. Ainsi, bien que le recours au diplôme pour certifier les qualifications ouvrières soit en France une pratique ancienne (BRUCY, 1998), les diplômes professionnels n'ont pas le même usage ni la même valeur sur le marché du travail et dans la sphère scolaire : alors qu'ils sont plus ou moins associés à un niveau de qualification et de rémunération sur le marché du travail, ils correspondent plutôt à des sas de passage dans des formations de niveaux supérieurs dans le système éducatif. Cette double finalité est clairement énoncée par le code de l'éducation : « Les formations professionnelles du second degré associent à la formation générale un haut niveau de connaissances techniques spécialisées. Principalement organisées en vue de l'exercice d'un métier, elles peuvent permettre de poursuivre une formation ultérieure » (article L337-1). Le même code précise, en ce qui concerne le baccalauréat professionnel : «

Pierre-Yves Bernard

&

Vincent Troger

La possession du baccalauréat professionnel confère le grade universitaire de bachelier. Elle atteste que ses titulaires sont aptes à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée » (article D337-51).

La réforme du baccalauréat professionnel mise en œuvre à la rentrée 2009 pour l'ensemble de la filière professionnelle (lycées professionnels et apprentissage) s'inscrit dans la continuité de cette double logique professionnelle et scolaire. D'une part, en réduisant la formation de quatre ans à trois ans, elle aligne symboliquement le cursus des LP sur celui des Lycées généraux et technologiques et semble renforcer la logique scolaire. Mais d'autre part, le bac pro conserve sa finalité d'insertion professionnelle, explicitement énoncée par le code de l'éducation et particulièrement visible à travers la multiplicité des formations délivrées qui correspondent chacune à un segment précis du marché du travail. De plus, en raccourcissant d'un an la durée de la formation, on peut aussi estimer que la réforme accélère la possibilité d'accéder à la qualification et en ce sens renforce la dimension professionnelle du cursus en LP. On peut donc s'interroger sur les conséquences de cette réforme sur les choix d'orientation des familles. Jusqu'à maintenant, les filières professionnelles étaient surtout perçues par les familles à travers les emplois auxquelles elles préparent, c'est-à-dire des emplois subalternes particulièrement soumis au risque du chômage. C'est pourquoi ces filières étaient la plupart du temps choisies par défaut. En créant l'égalité de cursus avec le bac général et ouvrant de ce fait une plus large possibilité de poursuites d'études, la réforme est-elle susceptible de réorienter cette tendance, même si les finalités professionnelles des formations ne changent pas ? Et si cette réorientation des logiques actuellement dominantes de l'orientation après la scolarité obligatoire s'avérait, quelles en serait les conséquences pour l'ensemble du système éducatif ? Ce sont ces questions que pose la recherche que nous conduisons.

1. L'enquête

Notre recherche repose, d'une part, sur un questionnaire visant à reconstituer les différentes étapes du choix d'orientation des élèves admis en seconde bac pro en trois ans et leur niveau de satisfaction ou d'insatisfaction à l'égard de l'orientation obtenue, et d'autre part sur une série d'entretiens menés au cours de leur scolarité avec des élèves de bac pro et certains de leurs professeurs. Le questionnaire a été soumis à 598 élèves de lycées professionnels en octobre 2009. Parmi eux, 538 élèves de seconde Bac Pro en trois ans ont fait l'objet de cette enquête, dont un groupe de 465 élèves en Loire-Atlantique qui constituent un panel représentatif du public départemental. Ce dernier groupe est la cible principale de l'enquête.

L'enquête par questionnaire a fait apparaître plusieurs résultats significatifs. Le premier est que 87% de ces élèves avaient demandé en premier choix une orientation vers un bac professionnel, en LP ou en apprentissage. Second résultat important, 81% d'entre eux se disaient satisfaits ou très satisfaits de leur orientation un mois après la rentrée. Il faut de plus souligner que parmi les insatisfaits, certains étaient mécontents de ne pas avoir obtenu une place en apprentissage ou dans la spécialité professionnelle qu'ils avaient demandée,

mais n'avaient pas souhaité entrer en seconde générale. Dernier résultat significatif, 59% de ces élèves déclaraient choisir le bac pro avec l'intention explicite de poursuivre des études après le bac, pour la plupart en BTS, par voie scolaire ou en alternance. Il faut enfin ajouter que notre panel se caractérise par un léger rajeunissement en comparaison du public des années précédentes, tendance confirmée par le rectorat. Les services de l'académie ont également enregistré à la rentrée 2009 des taux de remplissage des LP significativement plus élevés qu'à l'habitude.

Autrement dit, une première lecture de ces résultats semble indiquer un infléchissement significatif des conditions d'orientation vers la voie professionnelle. Alors que toutes les enquêtes précédentes montraient que les élèves vivaient majoritairement leur orientation en LP comme une orientation par défaut (JELLAB, 2008), nous rencontrons un public qui paraît avoir majoritairement choisi son orientation, l'assumer explicitement et s'en montrer satisfait.

2. Un compromis entre l'inappétence scolaire des enfants et l'ambition scolaire des parents?

Les entretiens que nous avons menés et continuons actuellement de mener (à ce jour 26 élèves, 17 professeurs, 7 chefs d'établissement et 3 cadres du rectorat de Nantes) vont dans le même sens : la réforme du bac pro en trois ans, qui a bénéficié d'une large campagne d'information dans les collèges, semble avoir effectivement réduit significativement la réticence des familles, notamment populaires, à l'égard de l'orientation vers la voie professionnelle. Une des élèves interrogées a clairement exprimé la principale raison de cette évolution : « *alors le bac pro, on est tous égaux, on a tous le même parcours, on va tous avoir le bac à la même année et après on pourra faire les mêmes études après* ». Le cursus du bac pro ramené à trois ans semble avoir initié une dynamique positive en affichant une égalité symbolique avec les filières générales et technologiques et en créant l'espoir d'une poursuite d'études plus accessible qu'auparavant.

Mais au cours de ces entretiens, la totalité des élèves que nous avons interrogés, quels que soient leur âge et leurs antécédents scolaires, a aussi fortement manifesté sa lassitude à l'égard des études. Cette lassitude s'applique autant à l'enseignement général (« *J'en avais marre des cours généraux, ça se passait mal quoi. En fait je me levais le matin pour me dire : mais en fait qu'est-ce que je fous en cours ?* »), qu'aux contraintes globales de la forme scolaire (« *C'est pas que ça me dérange, mais rester assis toute une journée je ne peux pas*»). Il y a donc un apparent paradoxe entre la satisfaction très majoritairement exprimée de leur orientation et cet aveu tout aussi majoritaire de leur lassitude scolaire. Un premier élément d'explication se trouve sans doute dans ce témoignage : « *J'aurais préféré faire un CAP mais bon voilà, donc j'ai fait un bac pro, parce que ma mère elle voulait que je fasse un bac pro pas un CAP* ». La plupart des familles aujourd'hui, y compris les familles les plus populaires (POULLAOUEC, 2010), ont l'ambition que leurs enfants poursuivent les études les plus longues possibles parce que le diplôme apparaît désormais comme la seule issue pour

échapper à l'exclusion sociale. Mais de nombreux jeunes continuent d'éprouver une grande difficulté à donner sens aux études générales et aux contraintes scolaires, particulièrement dans les milieux populaires dont le rapport au savoir est souvent éloigné de celui requis pour la réussite scolaire (CHARLOT, 1999). Dés lors, le bac pro en trois ans constituerait une sorte de compromis entre l'inappétence scolaire des enfants et l'ambition scolaire des parents : les contenus professionnels enseignés paraissent moins rébarbatifs aux jeunes et leur ouvrent éventuellement des perspectives d'études qui leur paraissent compatibles avec ce qu'ils pensent être leurs compétences, tandis que l'égalité symbolique avec les autres filières de lycée et l'espoir de poursuite d'études qui y est associé rassurent leurs parents.

3. Le risque de nouveaux exclus

Les enseignants interrogés n'ont toutefois pas tout à fait la même lecture de la réforme. S'ils reconnaissent l'effet d'attractivité du bac pro en trois ans sur des publics plus jeunes et de meilleur niveau scolaire que les publics habituels, ils soulignent en même temps que ces nouveaux publics ne constituent qu'une fraction de leurs élèves, dans une proportion très variable selon que les spécialités enseignées sont demandées ou non par les familles. Ils s'inquiètent dès lors de la nouvelle hétérogénéité de leur public et surtout du devenir des élèves plus faibles. Ces derniers doivent s'approprier en trois ans des connaissances qui étaient auparavant dispensées en quatre, et la plupart des enseignants interrogés doutent que la totalité des élèves y réussissent : « *Selon les classes que j'ai là, je vais en avoir 20% qui va partir en BTS et à mon avis je risque d'en avoir 40% qui risquent d'être sur le carreau* » estime un professeur de secrétariat qui résume assez bien l'opinion de ses collègues.

Cette inquiétude peut évidemment relever pour une part de la subjectivité des acteurs : elle s'inscrit en effet dans la logique identitaire dominante chez les professeurs de lycées professionnels qui fondent souvent leur légitimité professionnelle sur leur capacité à remédier à l'échec scolaire antérieur de leurs élèves (JELLAB, 2008). Ils avaient d'ailleurs été nombreux à s'opposer à la réforme justement parce qu'ils craignaient que le raccourcissement de la durée des études ne fragilise leur public traditionnel. Il n'en est pas moins vrai que les possibilités d'insertion professionnelle des élèves susceptibles d'échouer au bac pro demeurent problématiques : elles dépendent du niveau de reconnaissance que conserveront les CAP et les BEP sur le marché du travail alors que ces diplômes seront désormais délivrés principalement en cours de formation, au milieu de l'année de première, par contrôle continu des connaissances. Pour l'instant, personne ne sait comment vont réagir les employeurs devant les titulaires de cette nouvelle forme de BEP ou de CAP, nécessairement moins expérimentés en pratique que leurs prédécesseurs, et alors que la réforme tend à imposer le bac pro comme la nouvelle unité de mesure des qualifications d'ouvrier ou d'employé. Indépendamment de la possible subjectivité des craintes des enseignants, le risque d'une nouvelle forme d'exclusion existe donc objectivement pour les élèves qui échoueraient au bac. Ce risque ne peut cependant occulter la possibilité que le succès de la réforme du bac pro en trois ans auprès des publics populaires, s'il devait se

confirmer, pourrait constituer une transformation significative des équilibres actuels de notre système éducatif.

4. Nouveau régime de convention et réappropriation populaire de la filière professionnelle?

La concordance entre les résultats de notre enquête par questionnaire et ceux des entretiens menés avec les publics et les personnels de LP à propos de la nouvelle attractivité du bac pro en trois ans autorise en effet à envisager un déplacement significatif des flux d'orientation en sortie de scolarité obligatoire au profit de la filière professionnelle. Le LP ne serait plus utilisé exclusivement comme une filière de consolation pour les éclopés du collège unique, mais il serait aussi choisi par des publics majoritairement populaires en raison de contenus de formation correspondant mieux à leur rapport au savoir et dans l'optique d'une accession au baccalauréat et à différentes formes d'enseignement supérieur, principalement technologiques.

Une telle évolution interroge la sociologie à plusieurs niveaux. Du point de vue de l'analyse en termes de régime de convention, telle qu'elle a été développée par Éric Verdier (VERDIER, 2008), elle signifierait que la convention académique actuellement dominante en France, qui privilégie une logique méritocratique fondée sur une compétition scolaire et sur l'attribution de diplômes garantis par l'État pour réguler la distribution des statuts socioprofessionnels, serait désormais concurrencée plus fortement qu'avant par la convention dite professionnelle. Dans cette dernière, c'est la transmission de compétences professionnelles organisée dans le cadre d'une coopération entre la sphère éducative et la sphère de la production qui détermine l'accès des individus aux différents statuts socioprofessionnels. Jusqu'ici principalement limitée au champ de la formation des ouvriers et des employés à travers l'alternance sous statut scolaire dans les LP et l'alternance complète dans les CFA, la convention professionnelle s'étendrait à un éventail plus large de niveaux de formation via l'accès à l'enseignement technique supérieur que pourrait faciliter la réforme du bac pro en trois ans. Pour reprendre ce qui a été dit en introduction, une telle évolution indiquerait que les LP atteindraient enfin une stabilité institutionnelle, mais dans une configuration originale pour le système éducatif français. Le compromis entre conventions académique et professionnelle, longtemps pensé comme une solution à la crise du système éducatif français, comme en témoigne par exemple la création du bac pro en 1985, serait enfin installé institutionnellement par la parité entre voies professionnelles, générales et technologiques, tant en termes de durée de formation qu'en termes de droit à la poursuite d'études.

Le second niveau d'interprétation que suggère notre enquête concerne l'analyse des inégalités sociales de trajectoires scolaires. La plupart des recherches menées jusqu'ici, qu'elles s'inscrivent dans la suite directe de la sociologie de la reproduction ou qu'elles accordent aux acteurs une certaine marge de stratégie, envisagent l'orientation vers l'enseignement professionnel comme une orientation subie par des publics populaires en

situation de dominés. Notre enquête tendrait à nuancer ce propos en envisageant la possibilité d'une réappropriation stratégique de cette orientation par les mêmes publics populaires : la réforme les autoriserait à utiliser la filière professionnelle pour accéder plus facilement à l'enseignement supérieur technologique tout en valorisant leur propre forme de rapport au savoir, plus orientée vers une valorisation des savoirs et des savoir-faire techniques ou pratiques.

Conclusion

Notre recherche étant toujours en cours, on se doit pour l'instant de ne conclure que prudemment et provisoirement. D'une part parce que les projets annoncés par les élèves sont par définition volatiles et susceptibles de se transformer à l'épreuve des faits, même si les derniers entretiens que nous avons recueillis et l'examen des statistiques nationales indiquent que les effectifs des nouvelles promotions de bac pro restent majoritairement stables. Dans les établissements où nous enquêtons, les départs prématurés en fin de seconde semblent demeurer peu nombreux et sont compensés par de nouvelles entrées en première d'élèves provenant de seconde générale, d'une seconde professionnelle dans une autre spécialité ou de CAP. Par ailleurs, les élèves semblent également maintenir leur projet d'accès au bac et de poursuite d'études. Mais d'autre part, la prudence s'impose également en raison de l'opacité des projets de l'institution en matière d'accueil des élèves de bac pro en BTS : rien pour l'instant ne semble avoir été mis en place pour anticiper la croissance éventuelle des demandes de poursuite d'études formulées par les titulaires du nouveau bac pro.

Il reste donc à suivre cette première promotion d'élèves de bac pro en trois ans jusqu'au moment de leur orientation post-baccalauréat pour savoir si nous assistons bien aux prémices d'une transformation importante de l'organisation du second cycle du second degré qui modifierait significativement les processus d'orientation en fin de scolarité obligatoire et les voies d'accès à l'enseignement supérieur.

Bibliographie

BRUCY G., 1998, *Histoire des diplômes de l'enseignement technique*, Paris : Belin.

CHARLOT B., 1999, *Le rapport au savoir en milieu populaire : une recherche dans les lycées professionnels de banlieue*, Paris : Anthropos.

JELLAB A., 2008, *Sociologie du lycée professionnel*, Presses Universitaires de Toulouse.

PELPEL P., TROGER V., 2001, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris : L'Harmattan.

POULLAOUËC, T., 2010, *Le diplôme arme des faibles*, Paris : La Dispute

VERDIER E., 2008, *L'éducation et la formation tout au long de la vie : une orientation européenne, des régimes d'action publique et des modèles nationaux en évolution*, Sociologie et sociétés, vol 40(1), pp. 195-225.